

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Ventôse, an VII.



Célébration à Rome de l'anniversaire de la révolution de la république romaine. — Détails sur l'assassinat commis à Gènes par un représentant du peuple. — Débordemens considérables du Weser à Bremen. — Ordonnance du duc de Wurtemberg concernant la passage des troupes françaises par ses états. — Texte de la note des ministres français à Rastadt. — Proclamation du général Massena au peuple grison. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Rome, le 5 ventose.

On a célébré ici avec beaucoup de solennité la fête de l'anniversaire de notre révolution. Le serment civique a été renouvelé par les autorités constituées & par tous les spectateurs, au milieu des chants patriotiques. Parmi les Français qui accompagnoient l'ambassadeur Bertholio, on a distingué le général Macdonald & le commissaire Faypoult.

On assure que le commandant de la place, par ordre du général de l'armée de Rome & de Naples, a intimé au commissaire Faypoult & à d'autres agens renvoyés de Naples, de sortir du territoire de la république romaine. Mais l'ambassadeur Bertholio a pris ces derniers sous sa garantie, en attendant les ordres du directoire français.

Le siège de Civita-Vecchia n'est pas encore commencé, faute d'artillerie : celle qui est au château Saint-Auge auroit pu servir ; mais on a cru qu'il ne falloit pas dégarnir ce fort, & on a fait venir de Gaeta des canons de gros calibre.

Les départemens voisins continuent à être infestés par des insurgens ; quelques-uns de ces atroupemens ont à leur tête des prêtres & des moines. Rieti a été mis en état de siège, & Orvieto refuse d'ouvrir ses portes. On espère que les troupes qui arrivent de la Cisalpine & celles qu'on a envoyées de Rome parviendront bientôt à faire rentrer tout le monde dans le devoir.

On assure que le consulat avoit délibéré d'envoyer à Paris deux députés extraordinaires, pour retracer au directoire l'état où se trouve la république romaine, & lui représenter la nécessité d'adopter de nouvelles mesures pour prévenir sa ruine totale ; mais que l'ambassadeur s'est opposé à cette démarche, comme inutile.

Pise, le 11 ventose.

Notre gouvernement a envoyé à Vienne un courier qui doit apporter la nouvelle de la décision de la paix ou de la guerre. Il n'est pas encore de retour.

On a reçu à Lucques l'ordre de préparer des logemens & des vivres pour huit mille hommes, & un palais pour un général & quarante officiers de l'état-major. Il est évident que ces troupes, inutiles à Lucques, sont destinées pour quelque expédition.

Turin, le 12 ventose.

Les députés qui doivent aller à Paris pour demander la réunion, sont partis. On croit, en général, que le sort du Piémont ne sera décidé qu'à la paix générale.

Le gouvernement provisoire va publier une note des biens nationaux à vendre : on recevra en paiement des billets, qui seront aussitôt brûlés. C'est le moyen de se

débarrasser de ce papier, dont le discrédit augmente tous les jours.

Gènes, le 14 ventose.

Il vient de se passer ici un événement qui a jeté cette ville dans la consternation. A la séance du grand-conseil du 8, trois citoyens nommés Biagini, Ardito & Mangini, demandèrent à être admis à la barre, pour émettre une opinion sur la discussion relative à la sortie d'un tiers des représentans.

Queirolo, membre très-marquant du conseil, s'opposa à ce qu'ils fussent entendus, parce qu'il présuinoit qu'il alloit être fait une dénonciation contre lui & quelques-uns de ses collègues : il soutint que l'admission des pétitionnaires à la barre seroit contraire au règlement, & le conseil se rangea à son avis. Cependant un secrétaire donna lecture de la pétition des citoyens Biagini, Ardito & Mangini, appuyée de quatre pages de signatures. Queirolo, furieux, sortit de la salle, & la séance s'acheva paisiblement.

Dans la nuit du 8 au 9, à deux heures du matin, les conseils sont extraordinairement rassemblés. Un message du directoire leur communique un rapport de la police, basé sur les faits suivans :

Le représentant Queirolo, après avoir cherché pendant plusieurs heures les auteurs de la pétition lue au grand-conseil, rencontre enfin Mangini, l'un d'eux ; il l'apostrophe très-vivement, & après une explication assez vive, il tire un stilet & menace de le percer. Le citoyen Biagini, (l'un des trois auteurs de la pétition), effrayé du danger que court son ami, veut désarmer le représentant Queirolo ; mais n'ayant pu y réussir, il reçoit lui-même le coup de stilet dans le bas-ventre, s'écrie : *Je suis blessé*, & tombe évanoui dans les bras de son ami. Cette scène sanglante eut de nombreux témoins, puisqu'elle se passa dans un lieu public (un hospice de Gènes). Queirolo, épouvanté par les cris qui s'élevoient de toutes parts, fuit pour se soustraire à la fureur du peuple, & se sauve dans le palais national ; mais il est bientôt arrêté, & conduit en prison au Châteaulet.

Le grand-conseil frémit d'horreur à ce récit, & pour hâter le châtiement du monstre qui avoit déshonoré la représentation nationale & la nation elle-même, il crut ne pas devoir suivre les formes lentes de la constitution, qui renvoyoit le coupable par-devant une haute-cour de justice, & prit une résolution portant que Queirolo seroit livré au tribunal du centre, qui seroit investi des pouvoirs d'une commission militaire, & n'auroit au plus que quarante-huit heures pour rendre son jugement.

Le conseil des anciens sanctionna sur-le-champ cette résolution, & Queirolo parut le lendemain devant le tribunal, Il refusa d'abord de reconnoître sa compétence; mais quand on lui eût montré la loi qui venoit d'être portée, il répondit à l'interrogatoire, & avoua d'être l'auteur de l'assassinat du citoyen Biagini. Après une séance de trente heures, il fut déclaré convaincu d'avoir commis le meurtre, & condamné à être fusillé.

Pendant l'instruction de son affaire, le ministre de la police fit afficher une proclamation dans laquelle il invitoit le peuple à respecter le malheur dans un coupable condamné, & à ne pas ajouter, par des invectives inadécents, à l'horreur de son supplice.

Au moment de l'exécution, le peuple fut calme & garda le plus profond silence: Quoirollo parut repentant, mais non abattu, & livré aux remords, plutôt qu'à la crainte du trépas. On le fusilla le 10 ventose à midi, en présence d'une foule innombrable de spectateurs.

Dès qu'on a su ici l'insurrection qui a éclaté dans le Montferrat & près des frontières, le gouvernement a fait partir 500 hommes pour Novi, & 300 pour Ovida, afin d'empêcher les insurgens de pénétrer sur le territoire ligurien.

Nous apprenons par un exprès arrivé de Novi, que les insurgens du Montferrat ont été battus & totalement dispersés.

S U E D E.

Stockholm, le 3 ventose.

Les discussions qui existoient entre notre cour & celle de Russie, à l'occasion des limites de la Finlande, sont à la veille d'être terminées. Deux commissaires nommés paroissent près de s'accorder.

La littérature suédoise vient de faire une grande perte. M. Stenhammer, excellent poète, & l'un des dix huit membres de l'académie suédoise, est mort à Upsal, à la fleur de son âge.

H O N G R I E.

Semlin, le 5 ventose.

Comme la réconciliation de Passwan-Oglou avec la Porte est certaine, les troupes bosniaques rassemblées pour agir contre lui, vont être employées d'un autre côté. On dit qu'elles doivent se rendre dans l'Albanie.

A L L E M A G N E.

Bremen, le 9 ventose.

Nous éprouvons ici le fléau des débordemens dans toute son horreur. L'eau s'élève jusqu'à quatre pieds autour des maisons de la partie basse de notre ville. Quelques-unes, situées près du Weser, ont déjà été entraînées par la force des courans, & nous redoutons encore de plus grandes calamités. Plusieurs digues ont été rompues, & les terrains bas qui nous avoisinent ont disparu sous les eaux. On a envoyé de petits canots aux villages d'alentour, pour porter des secours à leurs malheureux habitans, & retirer tout ce qu'il est encore possible de sauver. Les postes, & entre autres, celles de Hollande qui ont à franchir les terrains inondés, ne peuvent ni partir ni arriver.

Stutgard, le 17 ventose.

La veuve du prince Louis de Prusse, dont on a déclaré, il y a trois ou quatre mois, le mariage avec le prince (comte) de Solms, vient d'accoucher heureusement & à terme d'une princesse, à Anspach, où elle a fixé son séjour,

avec une modique pension que lui fait le roi de Prusse.

La présence de l'armée autrichienne en Bavière, outre qu'elle pese extrêmement sur les habitans, produit en même tems l'effet de comprimer la volonté de l'électeur bavarois-palatin, au point que feu Charles-Théodore étoit à la veille de signer un traité par lequel toutes ses troupes devoient être mises au complet et à la disposition de l'empereur; mais sa mort ne lui en a pas laissé le tems. On assure que pendant son apoplexie on a tenté inutilement de lui faire signer le traité; ce qui, au reste, n'auroit pu lier son successeur.

Celui-ci paroît fort embarrassé sur le parti qu'il doit prendre. Il craint les Russes et les Autrichiens pour ses états de Bavière, et il a intérêt à ne pas mécontenter les Français pour ses états palatins. Son oncle ne lui a laissé que des dettes, des caisses vides, et une armée qui n'a pas plus de 20 mille hommes effectifs au lieu de 40 mille, dont elle a les cadres. Les ennemis de la paix et les amis de l'Autriche ne cachent pas leur espérance de voir l'électeur, mécontent des événemens, s'éloigner de son système et de la France; mais on croit toujours que le roi de Prusse s'intéressera en faveur de l'électeur, et fera comprendre dans la ligne de démarcation la plus grande partie de la Saube et de la Bavière.

Une ordonnance du duc de Wurtemberg, relative au passage des troupes françaises, porte: que tous les officiers civils doivent rester à leur poste, & ne point s'absenter sans permission. Et comme d'après la paix subsistante entre la république française & S. A. S. les troupes françaises ne doivent commettre aucune hostilité contre ses états & ses sujets, les habitans des endroits où il passeroit des troupes françaises, doivent se tenir tranquilles, ne pas s'éloigner de leurs maisons, & se conduire envers ces troupes d'une manière amicale. Si les troupes françaises exigent des réquisitions en quelques endroits, & que le montant n'en soit pas payé comptant, en ce cas, on acceptera des bons, & l'on se conduira à cet égard conformément à ce qui s'est pratiqué en l'an 5.

On mande de Zurich que les Français occupent en forces le mont Saint-Gothard, & qu'ils ont établi de l'artillerie sur les hauteurs qui en dominent les défilés: ils ont aussi des troupes à Bellinzone, à Lugano, & sur la frontière de la Valteline, où l'on compte environ six mille hommes.

Francfort, le 21 ventose.

Il est arrivé hier, dans les villages de la Hesse, un ordre portant que tous ceux qui avoient obtenu des congés ou permissions eussent à rejoindre leurs corps sur-le-champ. On dit qu'il va se former une armée d'observation sur la frontière.

Les Français ont tracé un camp à Hocheim.

On parle beaucoup d'une déclaration de la Russie qui doit paroître sous peu de jours sur la situation où se trouve l'Empire.

Bulletin de Rastadt, du 21 ventose.

Texte de la note des ministres français.

Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation avec l'Empire germanique, ont reçu ordre du directoire exécutif de donner connoissance à la députation de l'Empire de la proclamation ci-jointe du général Massena, commandant en chef l'armée française en Helvétie; ils joignent en conséquence, à la présente note, un exemplaire certifié par eux de cette

proclamation, & de celle du directoire exécutif, déjà notifiée à la députation de l'Empire.

Les soussignés ont aussi reçu ordre de renouveler, à cette occasion, la déclaration consignée dans leur note du 11 de ce mois, qu'on ne doit voir, dans la marche de l'armée, qu'une mesure commandée par les circonstances, & qui ne touche en rien au desir de la paix, dont le gouvernement français est toujours aussi vivement & aussi sincèrement animé.

Ils sont formellement chargés de réitérer l'assurance que le directoire exécutif persiste à conclure la paix avec l'Empire, en supposant toutefois que l'Empire se déclarera contre la marche des Russes.

Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française assurent le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur de leur considération la plus distinguée.

Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERJOT.

Proclamation du général Massena au peuple Grison, du 16 ventôse an 7.

Peuple grison ! les ennemis de votre indépendance ont appelé une puissance étrangère pour soutenir leur tyrannie.

Des amis de votre liberté réclament à leur tour l'appui de la république française.

L'armée que j'ai l'honneur de commander vient seconder vos vœux ; son seul objet est de vous rendre à vous-même : du moment où la cour de Vienne respectera votre indépendance, aura déclaré qu'elle n'enverra plus de troupes dans votre pays, l'armée française évacuera votre territoire.

Pendant son séjour, la liberté individuelle, les propriétés, les opinions politiques & religieuses seront inviolablement respectées.

Et vous, soldats français, appelés à rendre le peuple grison à la liberté, vous connoissez les intentions de votre gouvernement & celles de votre général. Respectez un peuple qui devient libre par vous, & que votre conduite lui apprenne, le convaincre qu'une discipline sévère, que le respect des droits & des propriétés des peuples constituent essentiellement les armées françaises.

Signé, MASSENA.

On parle aussi d'une proclamation du général Hotz aux Suisses.

Le devoir envoi des effets du comte de Lehrbach s'est fait hier. Il devoit partir lui-même ce matin à 4 heures ; il est encore ici. On dit que son départ est différé jusqu'à demain matin. Il laissera ici, dit-on, son secrétaire de légation.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 9 ventôse.

L'archevêque de Cantorbery a présenté au roi une formule de prière pour le 27 du courant, jour du jeûne général.

La gazette de la cour annonce des prises nombreuses de petits bâtimens & de corsaires français & espagnols. La même gazette contient une promotion de 34 capitaines de vaisseaux qui ont été élevés au grade d'amiral.

M. d'Asp, ministre de Suede, est reparti pour Stockholm. Il est remplacé par M. le baron de Silverhelm.

Quelques promotions d'officiers étrangers ont suivi, en Portugal, la démission de M. le duc de Lafcens ; le ministre de la guerre & des affaires étrangères de ce royaume avoit anciennement favorisé ces sortes de nominations ; mais pendant tout le tems qu'il suivit un système de modération

envers la France, il n'admit plus aucun étranger dans l'armée.

La flotte de Lisbonne & celle des Indes-Occidentales mettront à la voile par le premier bon vent.

Nous apprenons des Etats-Unis d'Amérique, que le parti français domine dans quelques districts, particulièrement dans les comtés occidentaux de la Virginie & de Kentucky, nouvellement peuplés & remplis d'étrangers. Ce dernier état (dont le gouverneur est un français de naissance), vient même de déclarer, qu'en cas d'une guerre avec la France, il resteroit neutre.

Sept états ont déjà voté pour qu'à l'avenir aucun étranger ne soit éligible à un emploi dans les Etats-Unis.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Nice, le 15 ventôse.

Tous les habitans de cette commune ont été éveillés ce matin à quatre heures & demie, par un tremblement de terre qui n'a causé aucun accident fâcheux.

Le directeur du jury vient d'acquiescer, de son propre mouvement, les quatre administrateurs de ce département, destitués par un arrêté du directoire, du 29 frimaire dernier.

Ce jugement a été généralement désapprouvé, parce que les jurés de jugement n'ont point été convoqués pour prononcer s'il y avoit lieu à accusation.

Bruxelles, le 23 ventôse.

L'armée d'observation, qui se trouve entre la Lahn & la Nidda, doit décidément s'avancer jusqu'à Wirtzbourg, pour prendre possession de cette place. Le général Bernadotte y rejoindra son armée & la renforcera par le corps de troupes avec lequel il se propose de remonter le Necher, après la reddition de Philipsbourg. Une division restera néanmoins sur la rive droite du Bas-Rhin, où elle occupera des positions fortifiées.

Les Anglais qui ont successivement paru sur nos côtes avec quelques bâtimens de guerre, y sont revenus avec des forces plus considérables. On croit, d'après leurs mouvemens, qu'ils ont quelques desseins hostiles, mais tout est préparé pour bien les recevoir. Cependant plusieurs habitans aisés d'Ostende, craignant un nouveau bombardement, se sont retirés avec leurs effets les plus précieux à Gand & autres villes de ce pays.

Malgré les manœuvres de la malveillance, la tranquillité regne dans toutes les communes de nos contrées. quelques bandes de brigands errent encore dans les bois, mais elles ne tarderont pas à être entièrement détruites.

Paris, le 25 ventôse.

Le directoire exécutif a arrêté, le 24 de ce mois, que pendant l'absence du ministre de la marine & des colonies, le ministre de la justice seroit chargé du porte-feuille de ce département.

— Le général Championnet s'est empressé d'obéir aux arrêtés pris contre lui par le directoire, le 7 de ce mois. Il a en conséquence remis le commandement de l'armée de Naples au général Macdonald, après quoi il s'est livré aux agens chargés de le conduire à Paris.

— Le directoire exécutif, desirant faire jouir des avantages de la loi du 28 vendémiaire dernier, les pensionnaires ecclésiastiques résidant dans les départemens, dont les tableaux n'ont pas encore été transmis à la trésorerie nationale, vient d'ordonner ; par un arrêté du 23 de ce mois, qu'ils seroient provisoirement admis à recevoir les

arrangés du deuxième semestre de l'an 6, en justifiant que la pension leur sera payée pour le deuxième semestre de l'an 4.

— D'après un arrêté du directoire, les Piémontais & les Napolitains ci-devant nobles, habitant les départemens des Alpes-Maritimes, du Rhône & du Gard, sont tenus de se retirer dans l'intérieur de la république, à la distance des côtes au moins de dix myriamètres.

Les étrangers non domiciliés en France qui ne seront pas réclamés par les ministres de leur nation, doivent aussi s'éloigner des côtes à la même distance. Ceux qui n'obéiront pas aux dispositions de cet arrêté, seront expulsés du territoire de la république.

Sont exceptés des dispositions ci-dessus ceux qui, depuis 1789, ont été domiciliés en France sans interruption, ou qui y étoient naturalisés avant la révolution.

— La gendarmerie de Pontoise (Seine & Oise) a arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt du directoire, le nommé Gilles-François Remouvin, prêtre insoumis, condamné à la déportation. Il a été conduit de brigade en brigade à l'isle de Rhé.

— Les citoyens Balguerie, Sougnac & Durand, administrateurs du bureau central de Bordeaux, & le citoyen Thonnens, commissaire du directoire près la même administration, viennent d'être destitués par arrêté du directoire.

— Le citoyen Joua, président de l'administration municipale du Mont-Javelx (Oise) a été destitué par arrêté du directoire du 14 de ce mois, pour mauvaise volonté ou négligence dans l'exécution des loix.

— Le gouvernement provisoire de Naples envoie des députés à Paris, pour demander une organisation définitive.

— Le roi de Sicile a renvoyé de son service tous ceux qui sont nés sujets de quelque république; il a aussi fait confisquer toutes les propriétés appartenant à des républicains.

— Le comte de Lehrbach, dans ses visites d'adieu, a dit qu'il ne pouvoit rester plus long-tems à Rastadt, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir y suivre, en sûreté, sa correspondance avec la cour de Vienne; qu'il alloit par conséquent se rendre dans un endroit où les communications seroient plus sûres. Il s'est néanmoins réservé son logement au château de Rastadt.

— On trouve chez Garnery, rue Serpente, & chez Debray, palais Egalité, une brochure intitulée: *Observations d'un dialecticien sur les quatre-vingt-onze questions de mathématiques, de physique, de morale, de politique, de littérature et de beaux arts*, adressées par l'institut de France à l'institut d'Egypte. Prix, 1 fr. 60 centimes.

En parcourant les premières pages de cette brochure, on voit que si elle manque d'exactitude & de justesse, ce qui est très-possible, elle ne manque pas au moins d'esprit & de sel.

P O L I T I Q U E.

Notices sur la Hongrie, tirées d'un journal allemand, intitulé le Génie du Tems.

Le système qui paroît présider au gouvernement actuel de la Hongrie, tend principalement à retarder, le plus que possible, le progrès des lumières, & à replonger la génération nouvelle dans les ténèbres auxquelles l'empereur Joseph, dont le souvenir est cher à tous les Hongrois, avoit cherché à les arracher. De là cette censure rigoureuse qui, dans tous les états de la domination autrichienne proscribit, non-seulement ces écrits qui ont pour objet le bonheur des peuples & les droits de l'homme: mais encore tout ouvrage philosophique ou historique qui a le plus léger rapport avec les événemens de la révolution française, tout ouvrage théologique qui

n'est pas entièrement conforme à l'esprit de l'église catholique. A travers tant d'entraves, à peine se glisse-t-il quelques romans; & les pièces de théâtre ne peuvent arriver qu'après avoir été scrupuleusement purgées de ces vérités un peu hardies qui effrayent les gouvernemens ombrageux. C'est sur-tout en Hongrie que cette inquisition s'exerce avec sévérité. On ne se contente pas de défendre de pareils écrits, on y persécute encore tous les auteurs qui seroient capables d'en produire. On y crie sans cesse contre la manie des innovations, contre l'indifférentisme, contre le jacobinisme. On se fait scrupule d'avancer les jeunes gens qui ont étudié dans une académie étrangère, parce que, dit-on, ils doivent y avoir puisé ce qu'on appelle l'amour de la liberté, de nouveaux dogmes politiques, & par conséquent des principes très-dangereux.

Malgré tous ces obstacles, la Hongrie n'est cependant pas entièrement dépourvue d'hommes excellens, pour qui la vérité & le bonheur de leurs semblables est le bien le plus précieux, & qui attendent, dans une silencieuse impatience, le jour où il sera permis de déployer leurs lumières pour l'avantage de leur patrie. Il s'en trouve sur-tout parmi les protestans, parmi les Grecs non-unis, & autres qu'on flétrit du nom d'hérétiques. Les Grecs non-unis, quoiqu'opprimés, à beaucoup d'égards, comme les protestans, sont cependant tolérés à cause de leurs richesses. Leur activité, leur esprit éclairé qui les cleve au-dessus de tous leurs compatriotes, les ont mis à même de s'approprier tout le commerce du pays. Ils sont singulièrement entreprenans, ils se distinguent par leur équité & leur loyauté; et leur extrême économie leur fournit le moyen de parvenir à tout ce qui s'obtient par le secours de l'argent. Quoiqu'ils ne cultivent pas avec beaucoup de zèle les arts et les sciences, ils savent les apprécier. Beaucoup d'entr'eux font étudier leurs enfans: et on remarque dans ces jeunes gens, une noble assurance, des principes libéraux, et une tendance éclairée vers l'indépendance & la liberté. La franchise avec laquelle ils expriment leur opinion, indique assez qu'ils sont las du joug sous lequel ils vivent & font présager qu'ils ne tarderont pas à faire d'heureux efforts pour se soustraire à leurs oppresseurs. Depuis long-tems, le gouvernement a redouté la réunion de ces Grecs non-unis avec les protestans, & elle ne peut manquer de s'opérer à la première crise.

La plus grande partie du reste des habitans de la Hongrie consiste dans un nombre considérable de gentilshommes & de leurs sujets. Des villages entiers sont habités par des nobles; dont la plupart sont sans fort une, ignorans, grossiers, étrangers aux lumières, & pleins de morgue. Ceux qui ont des sujets les emploient comme les aveugles instrumens de leur ambition & de leur cupidité, les accablent de corvée, leur font éprouver de la manière la plus humiliante leur insolent mépris, & les maltraitent même avec la plus révoltante barbarie; dévoient dans le luxe & la mollesse le fruit des travaux de ces malheureuses victimes, qui semblent n'être à leurs yeux que des bêtes de somme consacrées à leur service, ou des bêtes fauves destinées à leurs plaisirs.

Dans de pareilles circonstances, comment les habitans des campagnes pourroient-ils ne pas soupirer après un nouvel ordre de choses, & ne pas embrasser avidement la cause de ceux qui viendroient les délivrer de leurs oppresseurs?

L I T T É R A T U R E.

Mémoires de mistress Bellamy, actrice du théâtre de Covent-Garden, traduits de l'anglais sur la quatrième édition, par P. V. Benoît; 2 vol. in-8°, avec figures & portrait. A Paris, chez Henri Nicolle, libraire, rue du Bouloy, n°. 56.

Les mémoires de Mlle Clairon ont été lus avec un vif intérêt; les réflexions neuves & savantes sur un art qui réunit toutes les difficultés, ont en quelque sorte initié le public dans le secret de l'artiste, & tracé la marche de ses progrès. Ceux de mistress Bellamy ne méritent pas moins son attention. Actrice distinguée par ses talens, femme célèbre par son esprit, estimable par sa conduite, liée avec tous les gens de lettres qui depuis cinquante ans ont honoré son pays, elle nous donne sur le théâtre anglais des particularités jusqu'ici absolument ignorées. Tombée par une suite d'imprudences dans un abîme d'infortunes, elle instruit par ses malheurs encore plus qu'elle intéresse. Des détails de mœurs qu'on ne trouve point ailleurs, des anecdotes piquantes font de cet ouvrage une lecture plus curieuse & probablement plus amusante que celle de la plupart des romans.

Bourse du 25 ventose.

Rente provoy. 7 fr. 13 c. — Tiers consolidé, 10 fr. 13 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 f. 13 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 0 fr. o c. — Bons des six dern. mois de l'an 6, 66 fr. 13 c.

A. FRANÇOIS.

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.